

Règlement du Challenge « Plus Vite que le Cancer connecté »

La participation au présent challenge implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (ci-après « **Règlement** ») et des règles de déontologie en vigueur ainsi que des lois et règlements.

Article 1 – Structure Organisatrice du Challenge

Ci-après dénommée « **LNCC** », L'association **LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**, », association loi 1901 reconnue d'utilité publique reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses bénévoles et salariés, dont le siège social est situé au 14 rue Corvisart 75013 PARIS représentée par Monsieur Philippe Bergerot en sa qualité de Président, organise le présent challenge intitulé « Plus vite que le Cancer connecté » (ci-après « **Challenge** »).

Article 2 – Objet du Challenge

Le **Challenge** consiste à participer, pour les personnes inscrites (ci-après « **Participant ou Participants** »), à un challenge individuel sportif, de bien-être et de Sensibilisation à la lutte contre le cancer et aux actions de la LNCC, grâce à une application mobile dénommée « OuiLive », (ci-après « **Application** »).

La participation au **Challenge**, et ce quel que soit son classement, ne permet aux **Participants** que de se voir attribuer une place au classement global du **Challenge**, mais ne suppose en aucun cas l'attribution de récompenses, rétributions, cadeaux ou toute autre gratification de quelque nature que ce soit.

L'Application est à télécharger afin :

- d'enregistrer le nombre de pas que le **Participant** effectue lorsqu'il marche, danse ou court. **L'Application** affiche le nombre de pas effectués (jour par jour et au total), le nombre de kilomètres parcourus (jour par jour et au total) ;
- d'enregistrer les bonnes réponses du **Participant** aux quiz ainsi que ses réponses à des sondages ;
- d'enregistrer des photos et vidéos pour réaliser des défis proposés dans chaque étape ; et
- d'enregistrer tous les défis sportifs, créatifs et quiz/sondages relevés par le **Participant**.

Chaque défi relevé donnera lieu à un nombre de points gagnés, lesquels seront comptabilisés par

jour, puis totalisés à la fin du **Challenge**.

Le **Challenge** a ainsi pour objectif de proposer une aventure collective, ludique et participative aux **Participants** afin de les inciter à faire davantage d'activité physique, promouvoir le bien-être et la sensibilisation aux facteurs de risque. Le Challenge est un évènement de collecte fédérateur

Article 3 – Durée du Challenge

Le **Challenge** se déroulera du dimanche 8 novembre 2026 au dimanche 22 novembre 2026, en quatre (4) étapes selon le découpage suivant :

- 1^{ère} étape : Du dimanche 8 novembre au mercredi 11 novembre 2026 : 4 jours
- 2nd étape : Du jeudi 12 novembre au dimanche 15 novembre 2026 : 4 jours
- 3^{ème} étape : Du lundi 16 novembre au mercredi 18 novembre 2026 : 3 jours
- 4^{ème} étape : Du jeudi 19 novembre au dimanche 22 novembre 2026 : 4 jours

Chaque étape ouvre à 00h00 le matin du premier jour et se clôture à 23h59 le soir du dernier jour.

Article 4 – Conditions de participation au Challenge

Ce **Challenge** est réservé à toute personne physique de plus de 18 ans, dont l'inscription est régularisée.

La participation des mineurs est interdite.

Une seule participation au **Challenge** est autorisée. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le **Règlement** par un **Participant** entraîne la nullité de sa participation.

Pour participer au **Challenge**, le **Participant** devra respecter impérativement trois (3) étapes :

1^{ère} étape : S'inscrire via le formulaire d'inscription IRAISER disponible à l'adresse suivante : <https://www.plusvitequelecancer.net/>, en créant un compte utilisateur et en réglant les frais d'inscriptions à hauteur de 15 € TTC.

2^{ème} étape : Télécharger et se connecter à l'**Application** à partir de son terminal mobile personnel, accessible pendant toute la durée du **Challenge**. L'accès à l'**Application** implique par ailleurs l'acceptation par le **Participant** des Conditions Générales d'Utilisation ainsi que du Règlement.

3^{ème} étape : Saisir le code du **Challenge** qui sera fourni par la LNCC afin de pénétrer dans l'environnement personnalisé du **Challenge**. Ce code sera fourni par mail quarante-huit (48) heures avant le début du **Challenge**, soit le 6 novembre 2026.

Conformément à l'article L. 221-26, 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les prestations de services liées à des activités de loisirs fournies à une date

ou selon une périodicité déterminée ; en conséquence, toute inscription à la course est ferme et définitive et ne pourra donner lieu à remboursement.

Article 5 – Déroulement du Challenge

Le **Challenge** se découpe en quatre (4) étapes avec des défis à relever qui conditionnent l'attribution de points permettant de départager les **Participants**.

Les **Participants** peuvent retrouver le contenu et les objectifs de chaque étape directement dans **l'Application**.

Par ailleurs, pendant toute la durée du **Challenge**, les pas du **Participant** sont comptés via le podomètre embarqué sur le téléphone mobile ou via le podomètre que le **Participant** aura sélectionné lors de son inscription (ex : montres connectées).

A noter : on retient le terme de « pas » pour décrire un mouvement de balancier du podomètre (montre ou téléphone) associé à un déplacement.

En cas d'égalité entre deux (2) **Participants**, celui ayant enregistré le plus grand nombre de pas sur son podomètre sera classé devant.

Article 7 – Propriété intellectuelle de la LNCC

Tous les noms, sigles, logos, marques et éléments les composant (ci-après les « **Eléments** »), utilisés dans le cadre du **Challenge**, sont la propriété exclusive de la **LNCC** et sont protégés par l'ensemble des dispositions du code de la Propriété Intellectuelle.

A ce titre, sans limitation, et conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des **Eléments** composant le **Challenge** sont strictement interdites sans autorisation préalable écrite de la **LNCC**.

Chaque **Participant** s'engage à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle de la **LNCC** portant sur les **Eléments**.

Article 8 – Droit des Participants sur leurs attributs de personnalité

Les **Participants** au **Challenge** qui donneront expressément leur consentement en cochant la case dédiée dans **l'Application** autorisent la **LNCC** à utiliser leurs nom, prénom, adresse email, photos et vidéos (ci-après « **Attributs** ») postées dans **l'Application** dans le cadre du **Challenge**.

Cette autorisation comprend, mais sans limitation, le droit pour la **LNCC** de procéder à la fixation,

l'enregistrement, l'utilisation ou encore la reproduction des **Attributs** des **Participants** ayant donné leur consentement, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée, et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

Cette cession sera notamment exploitée dans le cadre d'opérations de communication de la **LNCC**.

Cette cession est donnée, à titre gratuit pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date à laquelle la réalisation est publiée dans l'**Application**.

Les **Participants** garantissent à la **LNCC** l'usage paisible de leurs réalisations, notamment contre toute éviction de tiers, de quelque nature qu'elle soit.

Article 9 – Responsabilités de la LNCC

La responsabilité de la **LNCC** ne saurait être engagée si, en cas de force majeure, telle que décrite par la loi ou la jurisprudence, de circonstances indépendantes de sa volonté ou de toute autre circonstance qui l'exigerait, le **Challenge** devait être modifié, suspendu, écourté ou annulé. La **LNCC** se réserve, par ailleurs, la possibilité de prolonger la période de participation au **Challenge** et de reporter toute date annoncée.

En conséquence, aucune réparation du fait des modifications ou annulations ne pourra être demandée.

La **LNCC** pourra annuler tout ou partie du **Challenge** s'il apparaît que des fraudes ou emplois de moyen artificieux (et/ou leur tentative) sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au **Challenge**.

La responsabilité de la **LNCC** ne saurait être engagée si par suite de fraudes (et/ou de leurs tentatives), d'emploi de moyens artificieux (et/ou de leurs tentatives), le déroulement du **Challenge** devait être annulé, reporté ou modifié.

Le **Participant** s'engage à dégager de toute responsabilité la **LNCC** ainsi que ses employés ou représentants, de tout dommage qu'il pourrait subir dans le cadre de la participation au **Challenge**.

La **LNCC** décline toute responsabilité pour tout incident résultant des modalités de participation au **Challenge** et, plus généralement, pour tout incident ou les conséquences pouvant survenir à l'occasion du **Challenge** et de ses suites.

Article 10 – Protection des données à caractère personnel

Pour les besoins des présentes, les termes en majuscule autres que ceux définis dans le Règlement ont la signification qui leur est donnée dans le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après « RGPD »).

Dans le cadre du **Challenge**, la **LNCC** est amenée à effectuer des opérations de Traitement de Données personnelles, en qualité de Responsable de traitement.

Afin de réaliser certaines opérations de Traitement, la **LNCC** a fait appel à la société OuiGroup, agissant en qualité de Sous-traitant.

La **LNCC** est seule responsable du choix des prestations réalisées par le Sous-traitant.

Pour les besoins du **Challenge**, le Responsable de traitement et le Sous-traitant collaborent dans le cadre des traitements des Données personnelles des **Participants**, dans les conditions exposées ci-dessous :

10.1. Opérations de Traitement de Données personnelles sous-traitées par la LNCC.

Le traitement des Données personnelles des **Participants** est nécessaire afin d'assurer l'enregistrement et la validation des inscriptions au **Challenge**, ainsi que pour assurer l'organisation et le bon déroulement du **Challenge**.

Pour plus d'informations relatives aux opérations de Traitement mentionnées ci-dessus, le **Participant** peut consulter la Politique de Confidentialité de la société OuiGroup disponible à l'adresse suivante : [Politique de confidentialité - OuiLive](#)

10.2. Opérations de Traitement de Données personnelles réalisées par la LNCC en qualité de responsable de traitement indépendant

Le traitement des Données personnelles des **Participants**, est réalisé, sous réserve de l'obtention de leur consentement, à des fins d'organisation et de gestion de campagnes de communication de la **LNCC**.

Pour plus d'informations relatives aux opérations de Traitement mentionnées ci-dessus, le **Participant** peut faire une demande à l'adresse électronique : relation.adherent@ligue-cancer.net ou par courrier à l'adresse postale : Ligue nationale contre le cancer – 14 rue Corvisart – 75013 – Paris.

Article 11 – Responsabilité

Participer au **Challenge** implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres **Participants**.

Le **Participant** s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des règles du **Règlement**.

Le **Participant** veillera à respecter les valeurs de la **LNCC** et tout particulièrement la sécurité de toutes les parties prenantes dans la réalisation des défis proposés.

En cas de publication de contenu photo ou vidéo mettant en scène, mais sans limitation, tout comportements répréhensibles par les lois et règlements ou portant atteinte à la dignité, les modérateurs de la plateforme supprimeront le contenu et excluront le Participant du Challenge.

La **LNCC** se réserve la faculté, à sa seule discrétion, de procéder à toute vérification afin d'assurer le respect du présent article et de l'ensemble du **Règlement**, notamment pour écarter tout **Participant** ayant commis un abus quelconque ou tentative de fraude.

La responsabilité de la **LNCC** ne saurait en aucun cas être recherchée si les inscriptions et/ou participations ne lui parvenaient pas pour une raison qui ne saurait lui être imputable, notamment en cas de difficultés de connexion à l'**Application**, ou si elles lui parvenaient sous un format illisible ou impossible à traiter.

Article 12 - Garantie légale de conformité – Service numérique

Le service proposé dans le cadre de la course digitale constitue un contenu et/ou un service numérique au sens des dispositions applicables du Code de la consommation.

À ce titre, l'Organisateur est tenu des défauts de conformité du service numérique dans les conditions prévues aux articles L.224-25-12 et suivants du Code de la consommation.

Le service est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant :

- à la description, au type, à la quantité et aux fonctionnalités prévues dans le présent règlement et les supports de communication associés ;
- aux caractéristiques annoncées par l'Organisateur.

En cas de défaut de conformité, le Participant peut demander la mise en conformité du service numérique, sans frais, dans un délai raisonnable.

Article 13 – Réclamations

Toute contestation ou réclamation relative au **Challenge** devra être formulée via le formulaire de contact disponible :

- sur l'**Application** ; ou
- dans le mail de confirmation d'inscription.

Seules seront prises en compte les réclamations jugées recevables en vertu des dispositions du

Règlement et envoyée dans un délai de huit (8) jours avant la fin du **Challenge**.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

La réclamation doit comprendre une lettre explicative avec le motif de la contestation et les coordonnées du **Participant**.

Article 14 – Loi applicable – Attribution de compétence - Litiges

Si une ou plusieurs stipulations du présent **Règlement** étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le **Participant** admet sans réserve que le simple fait de participer au **Challenge** le soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du **Challenge** ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

Tout différend né à l’occasion du **Challenge** fera l’objet d’une tentative de règlement à l’amiable entre la **LNCC** et le **Participant**. A défaut d’accord, le litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes conformément aux dispositions du Code de Procédure.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation relatives au règlement amiable des litiges, le **Participant** est informé qu’il peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout différend l’opposant à l’**Organisateur**. À cet effet, les coordonnées du médiateur compétent peuvent être communiquées sur simple demande auprès de l’Organisateur ou consultées sur son site internet, le cas échéant.

Article 15 – Accès au Règlement

Le **Règlement** est disponible et consultable depuis le formulaire d’inscription au **Challenge** (<https://www.plusvitequelecancer.net/>)

Fait à Paris,

Le 08 avril 2026